

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 143

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Garot, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« Une feuille de route de la réduction de la consommation énergétique du transport aérien déclinant l'objectif de réduction de la consommation énergétique de ce secteur est publiée en annexe à chaque programmation pluriannuelle de l'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés socialistes et apparentés vise à traiter la problématique de la consommation énergétique et ainsi de l'empreinte carbone du secteur du transport aérien.

Si le secteur aérien ne représente aujourd'hui qu'une part limitée des émissions de gaz à effet de serre, son impact carbone rapporté aux nombres de passagers transportés et à la distance parcourue est considérable. Alors que le trafic aérien mondial devrait doubler à l'horizon 2050 et alors que la France est en pointe dans l'innovation technologique et industrielle dans ce secteur, il apparaît nécessaire d'accompagner le verdissement de ce secteur. D'ores et déjà certaines compagnies aériennes soutiennent des innovations vers des voilures plus aérodynamiques ou des motorisations intégrant une part d'assistance électrique.

Afin d'accompagner de telles solutions et ainsi de contribuer à la réduction de cette consommation énergétique en pleine expansion, le présent amendement propose donc qu'une feuille de route de la réduction de la consommation énergétique du transport aérien soit publiée en annexe à chaque programmation pluriannuelle de l'énergie.